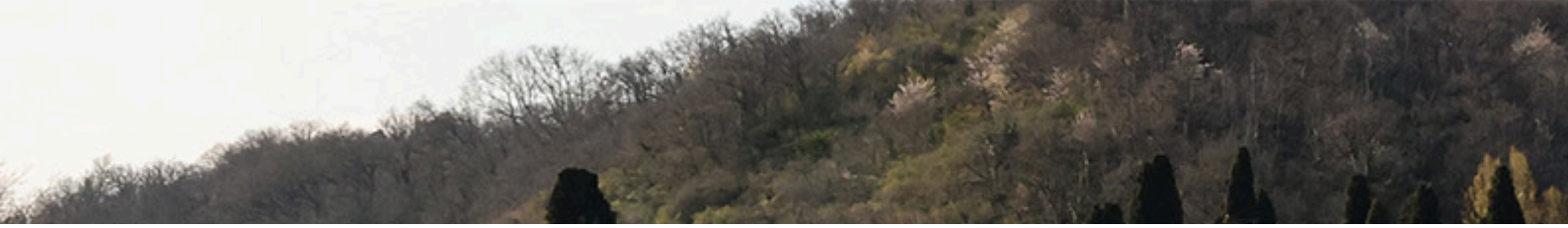

Procédure Carte Nationale d'Identité

Ce qu'il faut savoir pour faire ou refaire sa Carte Nationale d'Idendité

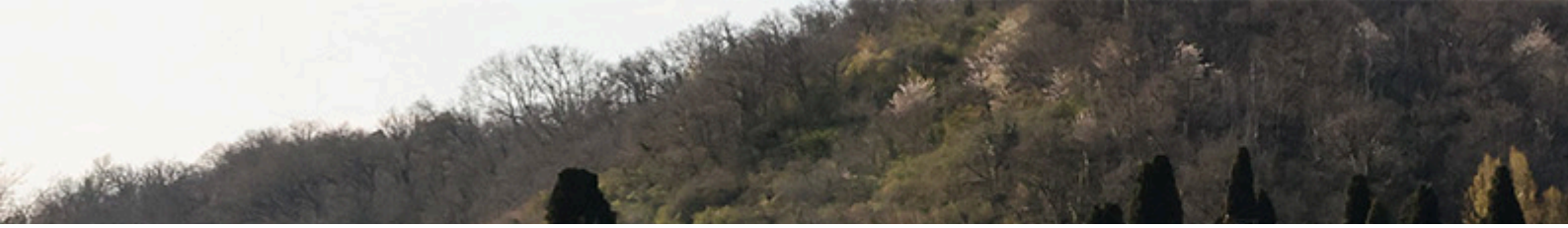

Information procédure carte d'identité

La Mairie de Layrac vous informe de la procédure pour la création ou le renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité (CNI)

1. Remplir la pré demande de CNI sur le site ants.gouv.fr
2. Prendre rendez-vous avec la Mairie de Villemur sur tarn : 05 61 37 61 20
3. Prendre rendez-vous pour récupérer sa CNI

Liste des pièces à fournir :

- La pré demande faite en ligne et reçue par mail,
- Une pièce d'identité en cours de validité (si la validité du titre est dépassé malgré les 5 ans supplémentaires : fournir un acte de naissance ou le livret de famille ou le permis de conduire et/ ou éventuellement si aucun de ces documents, fournir une attestion CAF ou attestation sécurité sociale).
- Un justificatif de domicile au nom de la personne déposant le dossier : dernier avis d'imposition (attention : pas d'avis déclaratif seulement l'avis d'imposition ou EDF ou eau ou téléphone) . Si la personne est hébergée, justificatif de l'hébergeant+ attestation sur l'honneur + CNI (ORIGINALE pas de photocopie)
- Livret de famille pour les personnes mariées souhaitant que leur nom marital apparaisse sur le titre.
- Photo de -6 mois aux normes cartes d'identité. Toute demande est rejetée par le CERT si la photo a dépassé ce délais. Attention le visage doit être bien dégagé, sans lunette, regard vers l'objectif et bien ouvert, tête bien droite et bouche fermée. Pour les enfants en bas âge, nous conseillons de recouvrir à un photographe.

Lien Mairie de Villemur sur Tarn : https://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/site/vos-services-au-quotidien/etat-civil-documents-officiels/pieces-didentite/